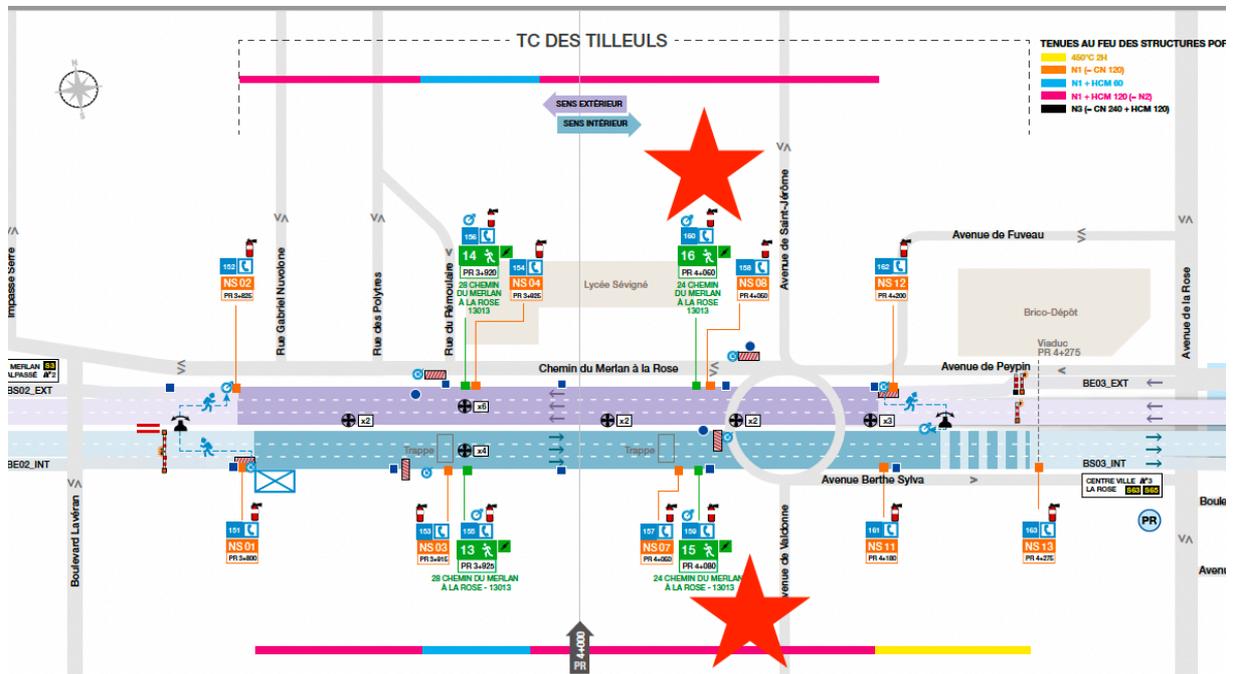


ANNEXE N°1 PEI DE SURFACE DE LA L2 EST

Tranchée couverte	Localisation	N° compteur	Adresse
TC Tilleuls	Alimentation IS 13 /14 TTI	16MK045070	30 Chemin de la Rose au Merlan
	Alimentation IS 15/16 TTI	16MK045071	24 Chemin de la Rose au Merlan
TC Montolivet	Alimentation IS 17/18 TMO	16MK045058	19 Avenue Belnet
	Alimentation IS 19/20/21/22/23/24 TMO	16MK045062	24 Traverse des 4 chemins de Montolivet
	Alimentation IS 25/26 TMO	15XK001748	21 avenue des Félibres
TC Saint Barnabé	Alimentation IS 27/28 TBA	I 15MK028894	rue Maurice Demerguerian
	Alimentation IS 29/30 TBA	D 15XK001736	rue Maurice Demerguerian
TC Fourragère	Alimentation IS 31/32/34 TFO	16MK045063	34 Rue Louis Reybaud
	Alimentation IS 33/35 TFO	16MK045066	25 Rue Gaston Flotte
TC Parette	Alimentation IS 36 CEI	16MK045069	Pierre Chevalier/10 rue Joseph Clérissey
	Alimentation IS 37/38/40 TPA	16MK045064	80 Chemin de la Parette
	Alimentation IS 39/41/42 TPA	16MK045068	602 Rue St Pierre
	Alimentation IS 44 TPA	16MK045067	40 Avenue Désirée Bianco
	Alimentation IS 46 TPA	16MK045065	12 Avenue Désirée Bianco

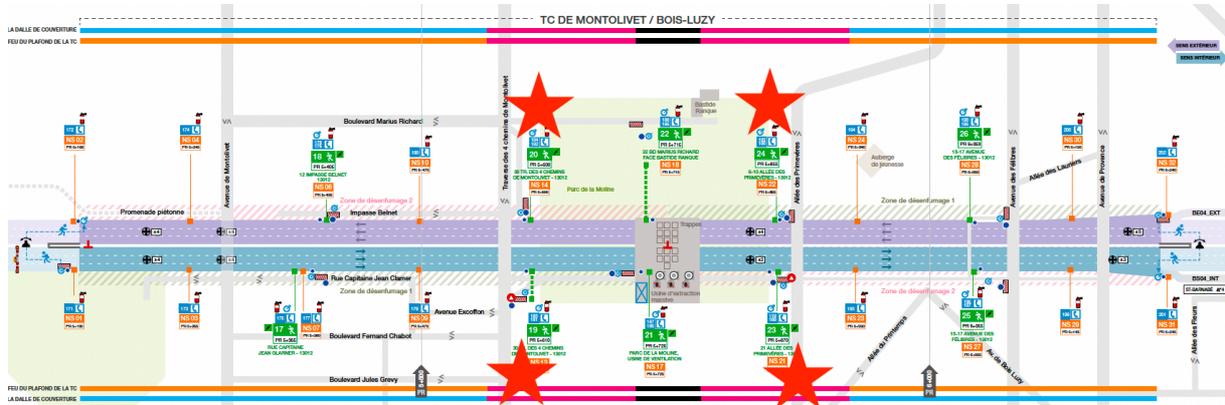
TC Tilleuls :

- 4 PI de surface
- Avec étoile : PI à traiter pour répondre aux CME : 2 PI : IS 16 et IS 15



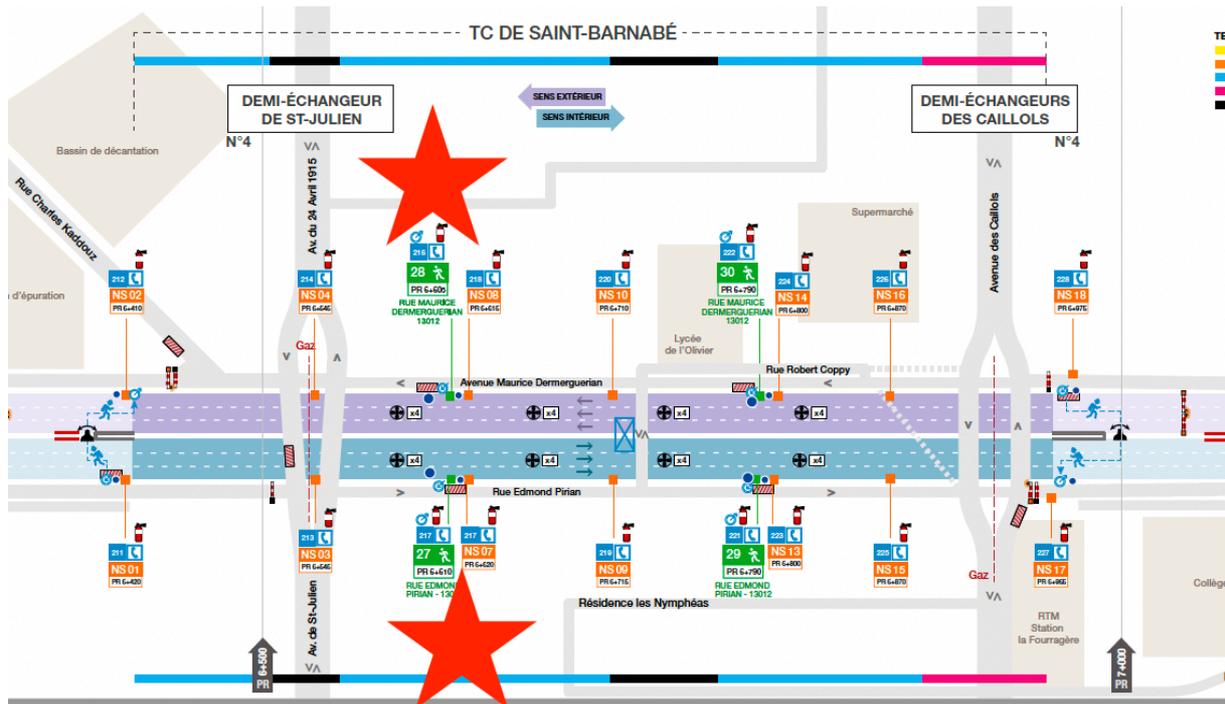
TC Montolivet :

- 10 PI de surface
- Avec étoile : PI à traiter pour répondre aux CME : 4 PI : IS 19, IS 20, IS 23, IS 24



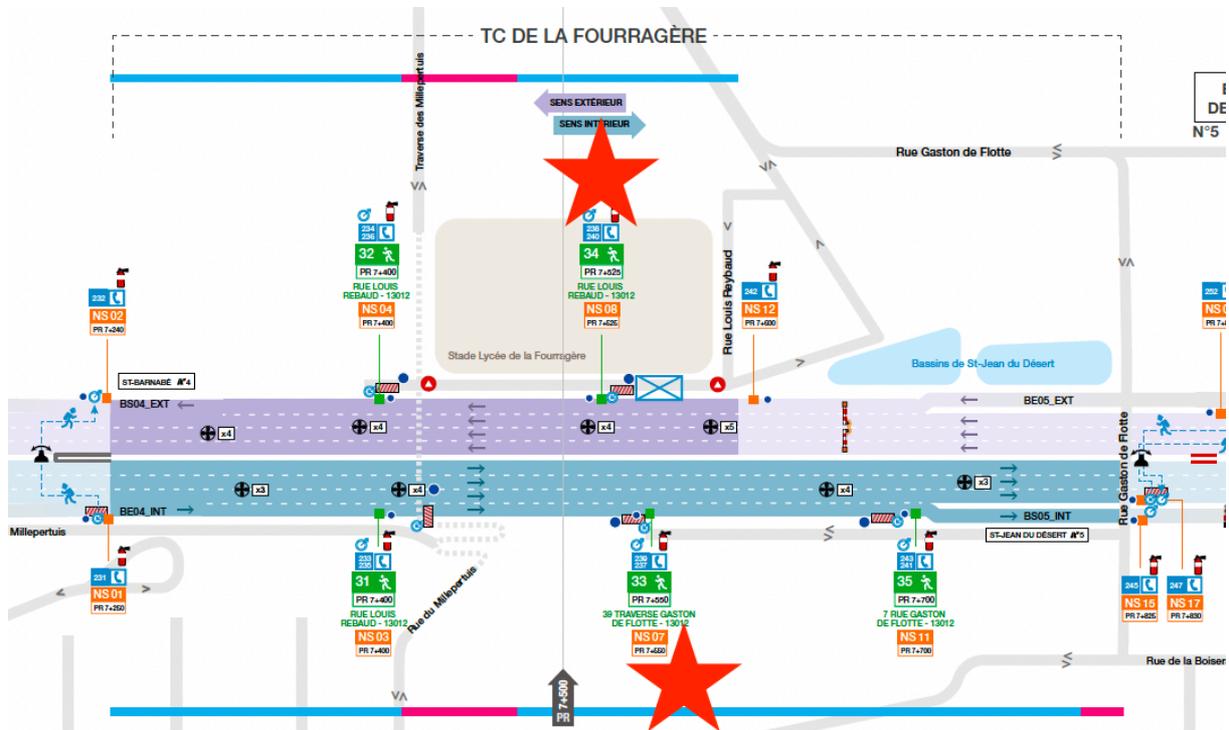
TC Saint Barnabé :

- 4 PI de surface
- Avec étoile : PI à traiter pour répondre aux CME : 2 PI : IS 27, IS 28



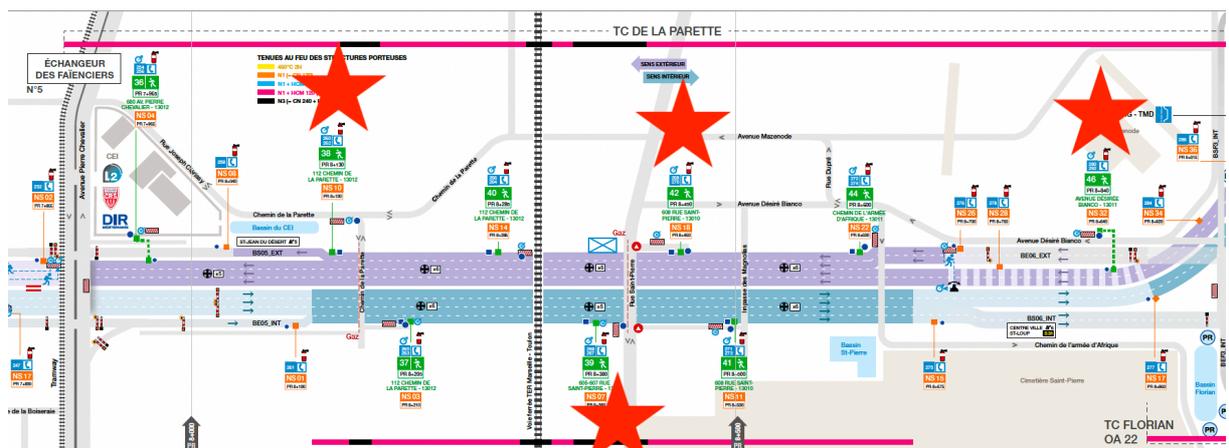
TC Fourragère:

- 5 PI de surface
- Avec étoile : PI à traiter avec shunt pour répondre aux CME : 2 PI : IS 33, IS 34



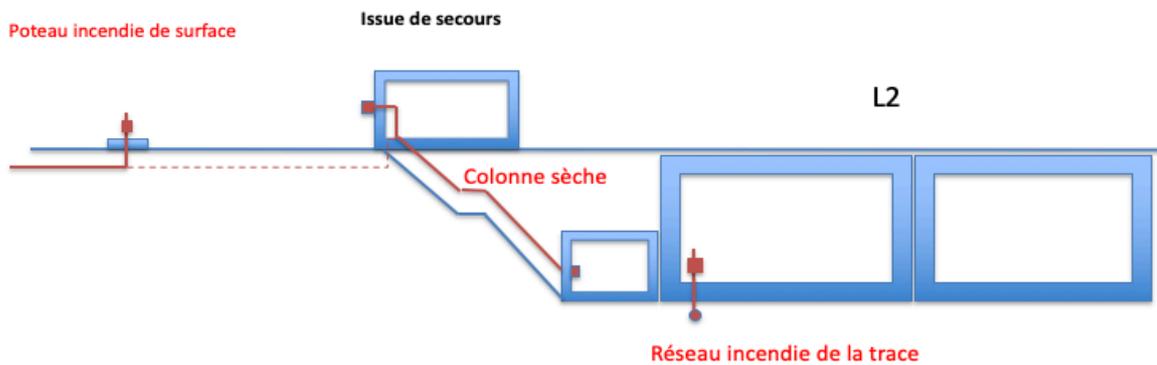
TC Parette :

- 9 PI de surface
- Avec étoile : PI à traiter pour répondre aux CME : 4 PI : IS 38, IS 39, IS 42, IS 46



ANNEXE N°2 DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE « SHUNT »

Schéma de principe du shunt des poteaux de surface (pointillé rouge sur le schéma).



ANNEXE N°3 MODELE DE PROCES-VERBAL

En application du Protocole conclu entre la Métropole Aix Marseille Provence, la Société Eau de Marseille Métropole et la Société de la Rocade L2, notifié le _____, les signataires ci-dessous se sont réunis pour procéder à la rétrocession, conformément à l'article 2 du Protocole, des PEI de surface suivants :

Tranchée couverte concernée :

Liste des PEI de la tranchée couverte (selon Annexe n°1 du Protocole) :

Date de fin des travaux :

Les signataires constatent qu'à l'issue des travaux, les PEI de surface répondent aux besoins du service de Défense Extérieure Contre l'Incendie, conformément aux prescriptions du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie des Bouches-du-Rhône.

En conséquence la rétrocession prévue à l'article 2 du Protocole prend effet à la date de signature du présent Procès-Verbal.

Fait à Marseille, le _____

Pour le Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie
XXX

Pour la Société de la Rocade L2
YYY

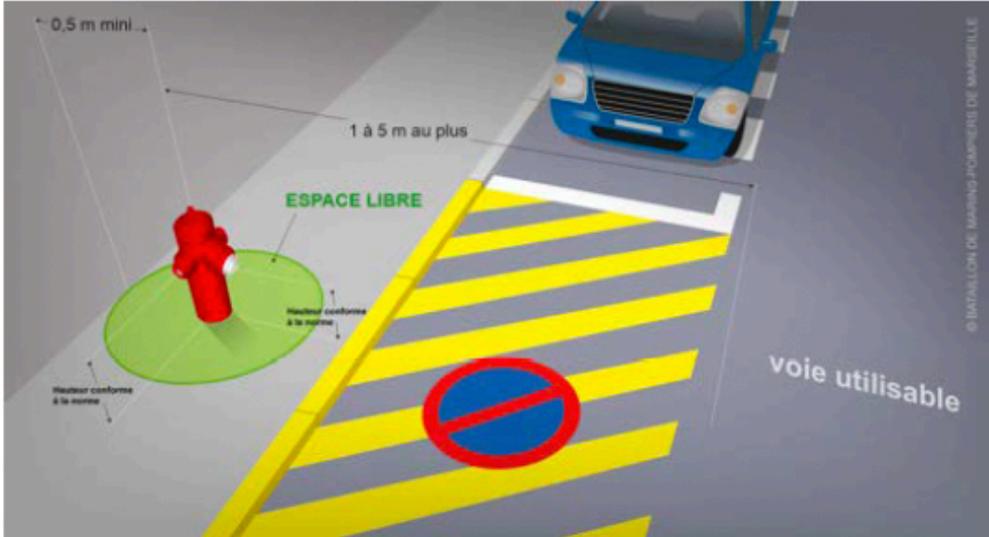
ANNEXE N°5

PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DES BOUCHES-DU-RHONE

	FICHE TECHNIQUE	1
	POTEAU INCENDIE	

Caractéristiques techniques	Norme NF S 61-213	
Type d'hydrant	Poteau 1x100 mm – 2x 65 mm	Poteau 2 x 100 mm – 1 x 65 mm
		

Critères de performance	
Fournir le débit requis pour assurer la défense du risque, selon les critères précisés dans la grille de dimensionnement.	

Implantation	Norme NF S 62-200
	

Signalisation	Chapitre 5.3 du volet commun du RDDECI
---------------	--

ANNEXE N°6

CONDITIONS MINIMALES D'EXPLOITATION POUR LE RESEAU INCENDIE ISSUES DU DOSSIER DE SECURITE

Fiche 18A : Réseau Incendie - Rocade L2						Version 6 28/06/2018
État	Définition de l'état et quantification de l'indisponibilité	Impacts sur l'exploitation	Actions d'accompagnement	Mesures compensatoires	Maintenance	Délai admissible
Nominal	Réseau incendie opérationnel pour le BMPM					
MED 1	Perte d'un Poteau Incendie (PI) par couple et/ou colonne sèche afférente	Réseau incendie dégradé	Informé BMPM et CRS, vérifier que le second hydrant de l'IS ou de la tête fonctionne	Utilisation du second hydrant de l'IS	<p>Pour les Equipements accessibles sans mesure d'exploitation, le mainteneur interviendra dans un délai de 3 heures du lundi au vendredi en heures ouvrables (6h-20h). La nuit (20h-6h), le Week-end et les jours fériés, le mainteneur interviendra dans un délai de 3 heures sur la prochaine plage horaire ouvrée.</p> <p>Pour les Equipements non accessibles sans mesure d'exploitation, le mainteneur interviendra la première nuit programmée par l'exploitant à l'issue de la détection du dysfonctionnement et si nécessaire la nuit suivante la détection du dysfonctionnement (hors nuits des vendredi, samedi, dimanche et JF) après autorisation de l'exploitant.</p>	
MED 2	Perte d'1 PI en tête (nécessité de s'alimenter depuis la voie opposée)	Réseau incendie fortement dégradé	Informé BMPM et CRS, vérifier que les hydrants amont et aval fonctionnent	Utilisation de l'hydrant le plus proche	<p>Equipements accessibles sans mesure d'exploitation: le mainteneur interviendra dans un délai de 3 heures 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.</p> <p>Equipements non accessibles sans mesure d'exploitation: le mainteneur interviendra la nuit suivante la détection du dysfonctionnement après autorisation de l'exploitant ou à défaut la première nuit programmée par l'exploitant à l'issue de la détection du dysfonctionnement.</p>	
	Perte de deux PI et/ou de la colonne sèche afférente non successifs de surface	Réseau incendie fortement dégradé	Informé BMPM et CRS, vérifier que les hydrants amont et aval fonctionnent	Utilisation de l'hydrant le plus proche		
	Perte de deux PI et/ou colonne sèche afférente non successifs en tranchée couverte	Réseau incendie fortement dégradé	Informé BMPM et CRS, vérifier que les hydrants amont et aval fonctionnent	Utilisation de l'hydrant le plus proche		
	Indisponibilité d'une colonne sèche de section courante ET Disponibilité de la colonne sèche de l'issue de secours associée	Réseau incendie fortement dégradé au niveau des IS de secours avec une interdistance supérieure à 200m	Informé BMPM et CRS			
Fermeture	Perte de deux PI et/ou deux colonnes sèches afférentes successifs en tranchée couverte	Réseau incendie fortement dégradé			Intervention Immédiate	
	Perte d'un couple de PI (surface et tunnel par tube)	Impossibilité d'assurer l'extinction d'un incendie dans la TC				IMMEDIAT
	Perte de deux PI successifs de surface	Impossibilité d'assurer l'extinction d'un incendie dans la TC				
	Perte des deux PI en tête (sens normal et opposé)	Impossibilité d'assurer l'extinction d'un incendie dans la TC				
	TC Sainte Marthe : Indisponibilité de deux colonnes sèches de section courantes	Impossibilité d'assurer l'extinction d'un incendie dans la zone concernée				
	TC Sainte Marthe: Indisponibilité de la colonne sèche de l'IS et de la colonne sèche en section courante associée	Impossibilité d'assurer l'extinction d'un incendie dans la zone concernée				
	Indisponibilité de la colonne sèche de la semi-couverture RAIMU (Tube Intérieur)	Réseau incendie fortement dégradé				